



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.06

**COMMISSION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT
NOUVEAU REGLEMENT**

Je, Soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que suite aux modifications intervenues ces dernières années dans l'organisation des marchés d'approvisionnement de la commune il y a lieu de modifier le règlement de la Commission des marchés créée en 2005,

ARRETE :

Article 1^{er} : La représentation des élus, du délégataire et des commerçants au sein de cette commission est modifiée comme suit :

Pour la ville :

Du Maire ou de son représentant,
De l' élu délégué au commerce,
Assistés de l'administration.

Pour le délégataire :

Trois représentants maximum (dont le placier)

Pour les commerçants :

<i>Marché Couvert de l'Etang Sec :</i>	2 titulaires et 2 suppléants
<i>Marché de plein air de Beauregard :</i>	1 titulaire et 1 suppléant
<i>Marché de plein air des Gressets :</i>	1 titulaire et 1 suppléant

Article 2 : Le nouveau règlement de la Commission des marchés d'approvisionnement de la commune, ci annexé au présent arrêté, entrera en vigueur à compter du 26 janvier 2024.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 26 janvier 2024.

Pour le Maire,
Par délégation,



Sylvie d'ESTEVE
1^{er} Maire-adjoint

078-217801265-20240213-ARRETE2024-06-AR
Date de réception préfecture : 13/02/2024